

Stratégie de la mensuration officielle 2024-2027 et plan de mesures en consultation

Autor(en): **Käser, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 41

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1030223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie de la mensuration officielle 2024–2027 et plan de mesures en consultation

La stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé ont été élaborés en 2022. La consultation auprès des cantons a pris fin le 28 avril 2023. Une fois finalisée, la stratégie sera adoptée par la Conseillère fédérale à la tête du département compétent.



Mensuration Officielle Suisse

La stratégie de la mensuration officielle (MO), édictée

par la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), couvre toujours la même période de quatre ans que le programme de législature du Conseil fédéral.

Le groupe de travail institué s’est réuni à sept reprises à partir de la mi-2022, afin d’élaborer la stratégie de la MO pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé propres à cette tâche commune de la Confédération et des cantons.

La première réunion a été consacrée à un tour d’horizon des mesures de la stratégie actuelle (période 2020–2023) et de leur degré de réalisation respectif. Si bien des choses ont pu être mises en œuvre, de nombreux travaux restent en cours et certaines tâches n’ont pas encore pu être lancées. C’est pourquoi la stratégie pour les années 2024 à 2027 doit conserver l’objectif à long terme d’une couverture territoriale complète par des

données MO93, mais ne doit comporter qu’un nombre restreint de paquets de mesures à ce sujet, réalisables dans le délai de quatre ans imparti.

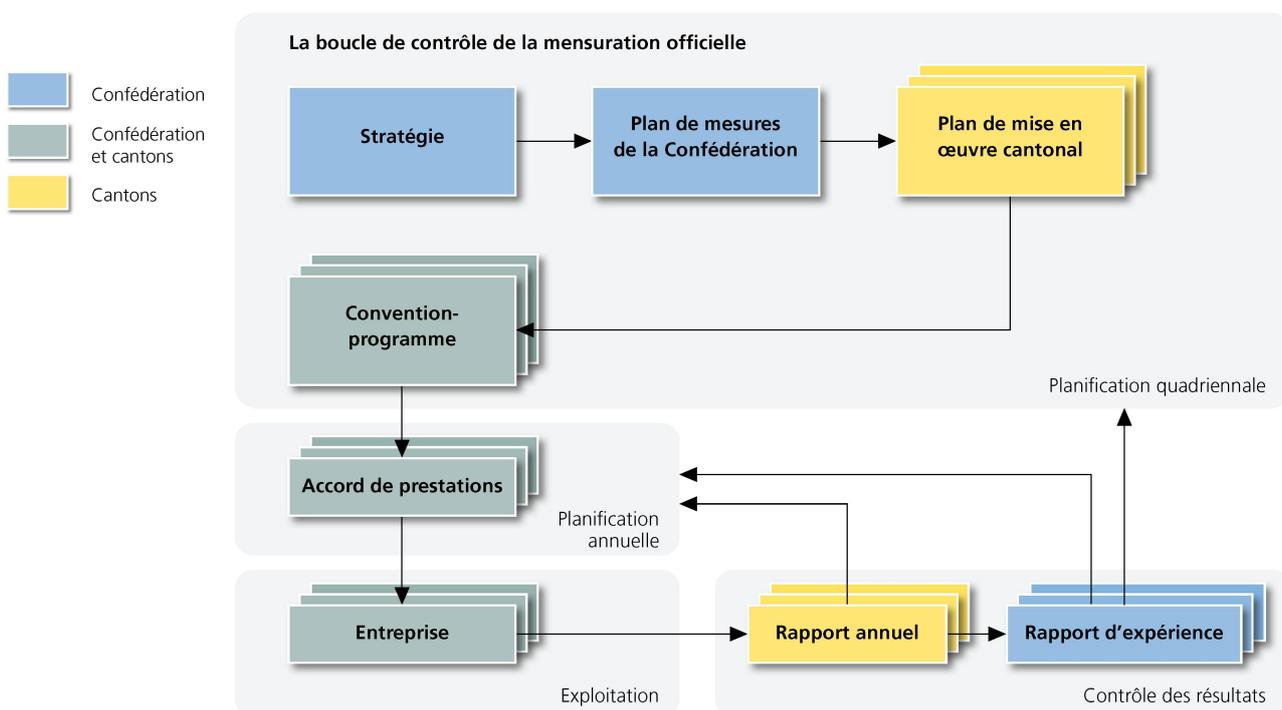
Certaines conditions-cadre importantes devront être prises en compte durant la prochaine période stratégique. Il s’agit notamment de la situation financière tendue concernant le crédit de transfert pour la mensuration officielle et des modifications apportées aux ordonnances régissant la mensuration officielle, lesquelles entreront en vigueur au début de l’année 2024.

La stratégie et le plan de mesures ont été mis en consultation auprès des cantons en mars 2023. Les éléments principaux de la stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 sont les suivants:

Axe «Couverture territoriale»

La mensuration officielle vise à couvrir la Suisse entière au standard de qualité MO93. Le paquet de mesures suivant a été défini pour cet axe stratégique:

- A Viser la couverture territoire complète en MO93



Axe «Modèle de géodonnées»

Le nouveau modèle de géodonnées modulaire DMAV, version 1.0, est introduit dans la Suisse entière. Les paquets de mesures suivants ont été définis pour cet axe stratégique:

- B Introduire le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, version 1.0
- C Rendre aisément accessibles les informations foncières publiques

Axe «Poursuite du développement»

La poursuite du développement de la mensuration officielle est analysée, conçue et préparée. Les paquets de mesures suivants ont été définis pour cet axe stratégique:

- D Participer au «Bâtiment officiel Suisse»
- E Développer une vision commune pour la mensuration officielle
- F Orienter l'organisation de la mensuration officielle vers l'avenir
- G Permettre la documentation numérique de la propriété par étages
- H Harmoniser la façon de gérer les servitudes dont le lieu d'exercice est limité
- I Supprimer les niveaux de tolérance et transposer le concept d'IND-MO à la mensuration officielle
- J Vérifier le contenu de la mensuration officielle «Couverture du sol» et «Objets divers»

Les cantons dont le territoire n'est pas encore intégralement couvert au standard de qualité MO93 se concentrent en priorité sur le paquet de mesures de l'axe «Couverture du sol». L'axe «Modèle de géodonnées» doit également être pris en compte dans ces cantons. La priorité doit être donnée aux axes «Modèle de géodonnées» et «Poursuite du développement» dans les autres cantons.

Les retours issus de la consultation seront dépouillés en mai 2023 et la stratégie ainsi que le plan de mesures seront finalisés. La stratégie sera ensuite signée en août par la cheffe du Département, la Conseillère fédérale Viola Amherd. Et à l'automne, il sera demandé aux cantons de transmettre au service spécialisé, pour la fin de l'année 2023, leurs plans cantonaux de mise en œuvre pour les années 2024 à 2027, établis sur cette base.

Christoph Käser, dipl.Ing.ETH

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

Composition du groupe de travail Stratégie MO 2024–2027:

swisstopo

- Marc Nicodet, direction
- Martin Mäusli, procès-verbaux
- Christoph Käser
- Helena Åström Boss
- Christian Grütter

OFRF¹

- Francesco Macri

CGC²

- Hans Andrea Veraguth, GR
- Thomas Hardmeier, BE
- Bernard Fierz, ZH
- Laurent Niggeler, GE
- Clemens Oberholzer, LU

¹ OFRF: Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier

² CGC: Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre